**Compte rendu de la réunion sécurité du 06 septembre 2017.**

 Ce jour, le Président Jean-Marc JOFRE et le Délégué des Yvelines Grégory BION du SNPM, ont été reçu dans la permanence au 30 rue de l'abreuvoir à Saint Germain en Laye , par Monsieur Pierre-François DEGAND *(spécialiste des questions police-sécurité - sûreté)* en charge de réunir les doléances des syndicats de police.

 Dans sa feuille de route diffusée le 06 septembre 2017, le ministère de l’Intérieur annonce le lancement à l’automne d’une réflexion « sur le continuum des missions et responsabilités » des différents acteurs de la sécurité, au premier rang desquels la police nationale, la gendarmerie, la police municipale et la sécurité privée. Une personnalité "d'envergure nationale" sera nommée à l'automne pour formuler des propositions.

 Les syndicats de police nationale ont donc demandé à être reçu par la députée de la 6eme circonscription Madame Natalia POUZYREFF (Secrétaire [de la commission de la défense nationale et des forces armées](http://www2.assemblee-nationale.fr/instances/resume/OMC_PO59046/legislature/15)) et son adjoint Monsieur Pierre-François DEGAND *(spécialiste des questions police-sécurité - sûreté)*.

 Le SNPM, par sa représentativité et nombre de ses adhérents, se félicite d'être reçu au même titre que les autres syndicats de police nationale. C’est la première fois qu’un syndicat de police municipale rencontre un membre de l’équipe majoritaire du gouvernement d’Emmanuel MACRON pour entreprendre des discutions autour du métier de policier municipal, des évolutions mais aussi que des attentes de terrains des policiers municipaux.

 Monsieur Pierre-François DEGAND transmettra rapidement son rapport à Madame Madame Natalia POUZYREFF (Secrétaire [de la commission de la défense nationale et des forces armées](http://www2.assemblee-nationale.fr/instances/resume/OMC_PO59046/legislature/15)) afin que rapidement le gouvernement puisse prendre les mesures nécessaires.

 Les questions évoquées ont été nombreuses et le débat passionné, l'oreille tendue était surtout professionnelle ainsi les cas pratiques étaient plus facilement abordables.

 Concernant la politique nationale de la mise en place d'une police de proximité, nous mettons en avant notre expérience et essence même de notre profession qui est bien une police de proximité. La mise en place par des fonctionnaires d'état sera effective que dans quelques années. Il est urgent de nous rendre notre place dans la sécurité.

 Nous demandons la qualification d'Agent de Police Judiciaire et enfin l'accès aux fichiers en temps réel. La création d'une carte de police professionnelle avec une puce nous permettrez d'utiliser nos Pve ainsi que l'accès aux logiciels de la police nationale. Actuellement trop d'attente lors de consultation aux fichiers avec l'obligation de passer par un central de police nationale ou de la gendarmerie. Démonstration faite face au député que les sites des pièces automobiles proposent en ligne gratuitement et sans abonnement un fichier afin d'avoir le modèle du véhicule en direct alors que notre profession n'y a pas accès directement.

 Les remontées des informations sur des logiciels identiques et reliés entre eux, se feront immédiatement. Nous ne serons plus bornés à faire des simples mains courantes qui sont bien souvent rangées dans un classeur et bien vite oubliées.

- Nous pouvons mettre en fourrière un véhicule mais ne sommes pas Officier de Police Judiciaire.

- Nous pouvons faire une enquête sur des nuisances sonores par exemple mais ne sommes pas Agent de Police Judiciaire.

- Tant d'exemples comme ceux là qui prouvent la charge et non la reconnaissance.

 Nous sommes des professionnels et proche des administrés. Nous n'avons plus rien à prouver et devons enfin avoir la reconnaissance légitime.

 Nous exigeons l'intégration de l'indemnité spéciale de fonction à hauteur des 20% qui est le montant actuel dans le calcul de la retraite et de rendre cette prime obligatoire à tous les policiers municipaux. Les caisses de retraite se verrons gratifier d'une manne financière en ces temps de disette.

 Obligation des maires disposant d’une police municipale de les armés en catégorie B1 et accord du port d’arme en civil (hors temps de travail à l’identique de nos collègues de la police nationale)

 Nous demandons une règle unique et une fiche de poste nationale pour l'ensemble des policiers municipaux afin d'éviter de les voir utiliser dans des missions hors cadre légal et professionnel. Nous avons trop de dérogations statutaires et ces imbroglios servent les intérêts de certains.

 Nous demandons la prise en compte des agents police municipal dans les textes (exemple texte dans la lutte contre le terrorisme)

#  D'autres réunions se tiendrons et nous devenons un interlocuteur incontournable, cela entre dans la future réflexion sur les missions des acteurs de la sécurité et la police sur le territoire à venir par le gouvernement.

